

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation SRDEII

■ Session du 12/12/2016

■ Avis présenté par M. Philippe BOURDAUD au nom de la Commission « Economie – Emploi – Recherche – Innovation »

Entendues les interventions de MM. Philippe BOURDAUD (CCIR), Benoît CAILLIAU (MEDEF), Laurent CHAGNAS (CFDT), Yvic KERGROAC'H (CGT), Mmes Régine BRUNY (FNE), Isabelle PAUL (CFTC), M. Dominique LEBRETON (Confédération paysanne),

*Entendue l'intervention de M. Foulques CHOMBART de LAUWE, Directeur général adjoint
« Economie, internationalisation des entreprises et innovation ».*

81 votants. Adopté par 75 voix pour, 6 abstentions.

Pour rappel, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) intègre le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) ainsi que la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS).

La structuration du schéma est claire et lisible. La volonté d'action régionale est forte, avec le souhait de ne pas laisser de côté les territoires fragilisés par la crise. Par ailleurs, il faut saluer l'attention particulière portée aux TPE et PME, à l'artisanat ainsi que le soutien au portage salarial, aux groupements d'employeurs contribuant au développement de l'emploi et favorisant la création du premier emploi de salarié dans les TPE et les petites associations.

A la suite du Grenelle régional de l'apprentissage en février 2016, la Région intègre dans son budget et dans son SRDEII les actions en faveur de l'apprentissage qui constitue un enjeu important pour la transmission et la pérennisation des savoir-faire techniques, atouts majeurs de nos filières économiques régionales.

Pendant la phase de concertation, le CESER a voté le 19 octobre 2016 une contribution destinée à enrichir les réflexions et les orientations économiques. A la suite de cette contribution, le CESER examine aujourd'hui le texte du SRDEII et soulève plusieurs points de vigilance.

La définition du développement économique

Au point 4 du rapport introduisant le Schéma, il est indiqué : « Cette nouvelle stratégie économique régionale exprime une exigence que porte la nouvelle majorité : retrouver le sens des réalités économiques. Notre action doit en effet s'enraciner dans cette évidence qui trop souvent a été oubliée : ce sont les entreprises qui créent l'emploi, pas les collectivités ». Dans l'étude de juin 2016 intitulée « Réforme territoriale et mise en œuvre de la compétence développement économique en Pays de la Loire », le CESER avait rappelé dans la partie 2.1 : « Au sens large, le développement économique comprend les actions en faveur de l'emploi, de la recherche, de l'innovation, du tourisme, de l'ouverture internationale, de l'économie du bien-être et de la qualité de la vie, tout comme la cohésion sociale. Le développement économique est aussi en lien avec le développement social, culturel et environnemental des territoires et doit agir en faveur de l'équilibre de ces territoires. Il comprend l'activité économique marchande et non marchande, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Il est porté par des acteurs du secteur privé, y compris de l'économie sociale et solidaire et du secteur public. Cette définition large montre l'imbrication de cette compétence avec l'ensemble des dimensions de l'intervention publique et la multiplicité des partenaires. La vision stratégique doit porter ces dimensions et les objectifs globaux de l'emploi et de la qualité de vie des territoires et des habitants. » La vitalité économique repose sur l'ensemble de ces composantes.

La gouvernance

Toujours dans cette étude de juin 2016, le CESER a rappelé les modalités d'action possible dans la gouvernance avec le « faire », le « faire faire » ou le « faire avec ». Sans exclure les avantages de chaque modalité, le « faire avec » a été identifié comme la modalité qui réunit le plus d'atouts pour faire émerger une vision partenariale du développement économique. Il est donc important de prendre en compte les missions des autres instances régionales, car elles apportent une connaissance des enjeux et de la situation locale. Il s'agit notamment des instances quadripartites dans la formation (ex : CREFOP) ainsi que des interlocuteurs régionaux comme les chambres consulaires, les organisations syndicales, etc. : ce sont autant de points d'appui utiles pour déployer les politiques publiques régionales. Par ailleurs, même si les branches professionnelles sont citées dans le document à plusieurs reprises, elles doivent être prises davantage en compte pour valoriser leur expertise technique sur les territoires considérés.

L'innovation

Concernant les mutations et le soutien à l'innovation, les orientations retenues semblent un peu trop restrictives. On perçoit un indéniable volontarisme mais la vision pour préparer l'avenir ne paraît pas suffisamment ouverte, notamment dans le lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la prise en compte de l'accompagnement des salariés. La vitalité du développement économique en région passe par une préparation collective des qualifications. Citons par exemple, le recrutement de titulaires de doctorat qu'il faut valoriser en travaillant sur leur insertion professionnelle dans les entreprises et leur valorisation pour notre économie régionale.

Le concept d'entreprise « libérée »

A la page 15 du schéma, il est question du concept « d'entreprise libérée » : cela soulève des questions des statuts des salariés, de rémunération qui nécessitent de mettre en œuvre un dialogue social de qualité. Ce concept fonctionne bien dans certaines petites structures, mais les transpositions dans des structures de taille plus importantes fortement hiérarchisées peuvent induire des risques psycho-sociaux à ne pas minimiser.

Le Contrat de croissance

A la page 35, le Schéma indique : « plutôt que de complexifier la relation en multipliant les conditions posées aux aides, il faut que chaque entreprise aidée soit incitée à jouer le jeu collectif et à diffuser les bonnes pratiques (parrainages, témoignages entre chefs d'entreprises, rôle d'ambassadeur de la Région etc.) ; celles qui le souhaiteront deviendront ainsi des « Entreprises régionales engagées ». La « charte de conditionnalité » et le « contrat de progrès » seront abandonnés au profit d'un véritable engagement de partenariat intégré au Contrat de croissance Entreprise. ». L'abandon de la charte de conditionnalité et du contrat de progrès rendra l'évaluation des bienfaits, en termes de création d'emplois, de respect de l'environnement, de lutte contre les discriminations liés aux aides régionales nettement plus hypothétique, voire inexistante.

L'égalité femmes/hommes

Concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, il est impératif de s'engager dans une véritable égalité dans le milieu économique et social. La Commission Santé-social du CESER débute une étude sur la lutte contre les discriminations femmes / hommes qui permettra de développer ces questions.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Se pose également la problématique de la conciliation du développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et les évolutions des modes de consommation. Comment accompagner ces nouveaux modes de consommation sans dégrader la qualité de vie des salariés, en particulier dans les entreprises du commerce ? Dans le rapport sur la Troisième Révolution Industrielle et Agricole de novembre 2014, la partie 4.5 était intitulée « Accompagner en les anticipant les mutations liées à la TRIA qui pourraient provoquer dans un premier temps des conséquences en termes d'emplois » et soulignait l'importance de l'accompagnement régional des mutations des emplois et des métiers, le nécessaire soutien aux territoires dans ces mutations, et la capitalisation sur la qualité du dialogue amorcé ces dernières années.

L'agriculture

L'agriculture est un secteur en mutation avec des prix mondiaux chroniquement bas qui déstabilisent nos exploitations. L'action régionale dans l'amélioration de la compétitivité, en particulier par l'innovation, et le développement de l'export de produits qualitatifs est essentielle pour accompagner les filières agricoles de notre région. Il s'agit notamment des notions d'adaptation aux marchés, de meilleure répartition de la valeur ajoutée (notamment par la valorisation des produits comme par exemple le développement des produits issus de l'agriculture biologique) et l'accompagnement des pratiques agricoles les plus respectueuses de la préservation environnementale.

La relation donneurs d'ordre / sous-traitants

A propos du développement industriel, pour répondre aux besoins de formation et préparer les métiers de demain, il est important de développer l'accompagnement régional pour améliorer et pérenniser les relations entre les donneurs d'ordre aéronautique et de la construction navale et les sous-traitants locaux.

La relation recherche / industrie

Les liens entre l'industrie et les laboratoires de recherche restent à renforcer ainsi que l'accompagnement régional pour développer certaines formations hautement qualifiées afin de répondre aux enjeux de l'industrie du futur.

Les évolutions démographiques

Les évolutions démographiques doivent être prises en compte en intégrant les déséquilibres de leur répartition sur le territoire régional. Concernant les besoins liés au vieillissement de la population en région, les retraités ne sont pas uniquement des consommateurs ou des touristes. La loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement a souligné l'importance de l'accompagnement des personnes dans les formations d'aides à la personne, en particulier vis-à-vis des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Par ailleurs, le vieillissement naturel et avéré de la population dans les prochaines décennies ne doit pas occulter les autres évolutions démographiques comme par exemple l'arrivée d'étudiants et leur insertion dans la vie active.

Le logement

La politique de l'amélioration du logement doit être un point à renforcer : la Région dispose de quelques leviers d'action comme certaines aides aux PME et à l'artisanat et ses programmes liés à l'accompagnement de la transition énergétique. Il est urgent de mieux adapter cette politique de logement à l'évolution de la structuration de la population. Dans la partie V.2 du schéma sur le partenariat renouvelé avec les territoires, il serait souhaitable de renforcer l'articulation des politiques des collectivités : par exemple en mettant en cohérence des dispositifs locaux de rénovation de façade avec des dispositifs régionaux sur la transition énergétique

La formation

Dans le domaine de la formation, il est important d'intégrer l'ensemble des interlocuteurs de notre région pour renforcer le lien entre enseignement et besoins économiques en région. Rappelons enfin qu'au-delà d'une vision utilitariste des formations pour l'économie, elles sont aussi une source d'épanouissement personnel.

En outre, l'enseignement supérieur doit être davantage reconnu comme un acteur du développement économique à part entière (ex : retombées de la venue d'étudiants étrangers dans notre région, participation au PIB, ...). Au total, ce sont plus de 127 000 étudiants à la rentrée 2015/2016 qui étaient inscrits à l'université et dans les autres établissements d'enseignement supérieur de notre région. Plus de 10 % des étudiants à l'université en Pays de la Loire sont des étudiants étrangers qui contribuent au rayonnement international de notre région.

L'internationalisation

L'aide pour le soutien à l'internationalisation doit être fléchée davantage vers les TPE et PME pour mieux accompagner et massifier le développement de l'export.

Les territoires

Concernant le soutien aux territoires, il est important de se doter d'outils permettant d'identifier les transmissions d'entreprises, notamment en lien avec la politique foncière pour revitaliser des friches urbaines ou certains centres-bourgs qui disposent de potentialités fortes. Par ailleurs, espaces de « coworking », cantine numérique sont entre autres des outils

collaboratifs intéressants à faire connaître et développer. Il en va de même avec les pépinières d'entreprises, véritables outils de développement d'activité.

Les compétences régionales en matière de transports doivent être intégrées dans la réflexion sur le dynamisme économique.

L'innovation sociale

L'innovation sociale n'est citée que dans la Stratégie régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS). Or, si l'ESS propose des innovations sociales intéressantes, d'autres acteurs économiques mettent aussi en œuvre des innovations sociales.

L'économie sociale et solidaire

L'un des points de difficultés des petites structures de l'ESS est le renoncement au fonds européens en raison des lourdeurs administratives. La Région pourrait, dans le cadre de son rôle d'autorité de gestion des fonds européens, proposer un accompagnement aux plus petites structures de l'ESS (et ce principe étant également valable pour les TPE).

La réduction des subventions publiques des différents partenaires ces dernières années, entre autres pour les structures relevant du secteur sanitaire et social, a contraint à l'adoption de mesures de réduction importante du personnel et de réorganisation des tâches, ce qui n'a pas été sans créer dans certaines structures des situations de souffrance au travail. L'objectif opérationnel n°10 de la SRESS sur le « renforcement de la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté » doit être un point de vigilance tout particulier pour les prochaines années.

En lien avec l'obligation légale de définir et mettre en œuvre une stratégie régionale de l'ESS, il s'agit en 2016 du premier exercice pour la Région, l'Etat et les acteurs de l'ESS. Trois enjeux et quinze objectifs opérationnels ont été identifiés (cf. tableau page 8 de la SRESS). Il sera donc utile lors de la prochaine conférence de l'ESS, qui doit se tenir en 2018, de faire un premier bilan sur la mise en œuvre de ces objectifs.